

Leader national depuis **1999**,
plus de **8000** portés
nous ont accordé leur confiance,
150.000 prestations réalisées !



Notre objectif
Accompagner votre réussite



101 boulevard de Suisse - BP 90502
31205 TOULOUSE CEDEX 2
Tél : 05 34 40 66 08 - Fax : 05 34 40 64 85
renseignement@avsconcept.fr
Capital de 25 000 € - RCS Toulouse 488 987 553
www.avsconcept.fr

Vous rêvez
d'indépendance

Créez
votre activité
sans risque !

PORTAGE SALARIAL

Salarié & Indépendant !



▶ N° Vert 0 800 746 972
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.avsconcept.fr



PORTAGE SALARIAL

Salarié & Indépendant à la fois !

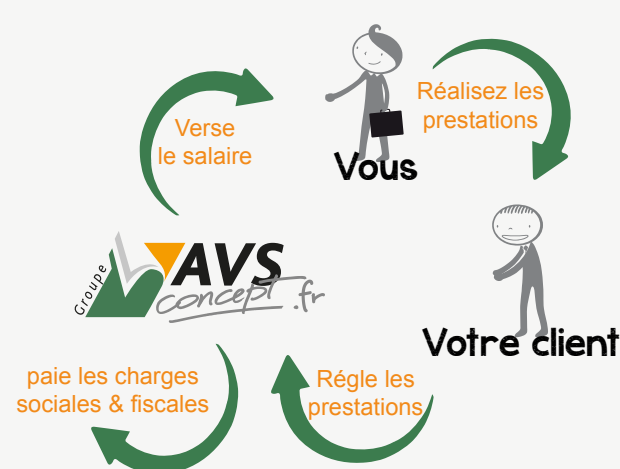
Le portage salarial est à mi-chemin entre la création d'entreprise et le travail salarié. Il permet de travailler comme un indépendant, sans avoir à créer son entreprise, tout en bénéficiant du statut de salarié.

Principe :

- Le portage salarial met en relation trois partenaires (le porté, le client, la société de portage)
- Le porté bénéficie du statut de salarié (avec tous les avantages de ce régime)

Fonctionnement :

- Le porté trouve ses clients, négocie puis réalise ses prestations
- La société de portage se charge de facturer et d'encaisser les prestations puis les reverse au porté sous forme de salaire.



EXEMPLE

Chiffre d'Affaires : 4000 € HT
Achats & Frais : 1500 € HT
Votre virement : 2799 € HT (*)
(soit 70% du CA)

(*) non contractuel

AVANTAGES

- Vous n'avez pas besoin de créer une entreprise pour facturer vos prestations
- Vous n'avez aucune démarche administrative à faire
- Vous n'avez pas de comptabilité à tenir ou de déclarations sociales et fiscales à effectuer
- Vous bénéficiez du statut de salarié bien plus protecteur que celui de l'indépendant
- Vous ne prenez pas de risque sur vos biens personnels
- Vous gérez vous-même votre emploi du temps
- Vous appliquez vos tarifs et conditions commerciales
- Votre clientèle vous appartient

LES + DU GROUPE AVS CONCEPT

- Inscription gratuite
- 35 collaborateurs à votre service
- Un service juridique (contrats, recouvrement...)
- La valorisation de votre image au sein d'un grand groupe
- Un interlocuteur du siège, dédié
- Un numéro formateur
- Un espace intranet privé
- Le remboursement TTC des achats et frais professionnels
- La garantie des salaires (FGS)
- Une assurance RC Pro (et Décennale pour les métiers du bâtiment)
- L'accès aux partenariats et offres du réseau
- Le Club Avantages AVS Concept
- Votre site Internet vitrine gratuit
- Votre carte professionnelle

COMMENT CALCULER VOTRE REMUNERATION ?

LES FRAIS DE GESTION

0 à 50.000 €	9 %
> à 50.000 €	7 %

VENTES HORS TAXE :

- Frais de gestion
- Frais d'assurance
- Achats HT
- Frais professionnels

= **Marge Brute**

Salaires Bruts = Marge brute x 62 % (Congés payés inclus)

En plus de votre salaire nous vous remboursons vos achats et frais professionnels TTC (jusqu'à concurrence de 60 % de votre CA HT).

